

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎: 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Compte rendu de la réunion d'information du 10 juillet 2018 relative à la refonte du dispositif des compensations exceptionnelles

La réunion était animée par Monsieur Gil LORENZO, sous-directeur D.

Il s'agissait d'une réunion d'information sur une thématique manquant jusqu'alors de clarté.

Aujourd'hui existent trois types de compensations :

- les parts de saisie sur chaque dossier SILCF
- les compensations annuelles
- les compensations exceptionnelles

L'objectif de cette refonte est de fusionner les 2 derniers types afin de :

- éviter les retards de paiements
- améliorer la transparence, la traçabilité, l'auditabilité
- prendre en compte les aspects qualitatifs par des critères dédiés dans le souci de rendre le système plus juste
- élargir le champ des bénéficiaires

Ce dernier point est le plus important de la réforme car il permettra de récompenser les saisissants mais également tous les acteurs du processus de la LCF et notamment ceux qui apportent du renseignement (CRPC, SARC, Paris-Spécial). 40 % du contentieux repose sur le ciblage, la réforme postule l'augmentation de la marge de progression sur ce vecteur.

Ce dispositif, basé sur 15 indicateurs de performance, concerne uniquement la lutte contre la fraude et n'est pas lié à la révision globale du régime indemnitaire. Il reste fondé sur l'arrêté du 18 avril 1957 dont la rédaction surannée ne permet pas l'extrapolation à d'autres domaines indemnitaires.

Une limite de cette réforme est qu'elle se fera à enveloppe budgétaire constante (1,2 millions d'euros) sur une moyenne actuelle de 250 euros par agent et par an.

Le plafond annuel est maintenu à 1000 euros et le montant plancher sera de 50 euros.

Même si la Direction Générale donne des instructions et clefs aux directeurs, l'équité du système reposera sur la qualité du management de terrain.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.